

Changement de nom : Terre-Neuve devient Terre-Neuve-et-Labrador

Abréviations officielles

Le nom de *Terre-Neuve* est devenu officiellement *Terre-Neuve-et-Labrador*, le 6 décembre 2001, à la suite d'une modification apportée à la Constitution. Les abréviations officielles sont:

Terre-Neuve

Terre-Neuve-et-Labrador

T.-N.

T.-N.-L.

À partir du 1^{er} juin 2003, les notices de la Bibliothèque nationale du Canada tiendront compte de cette modification de la façon suivante :

Additions supplémentaires aux vedettes

Si *Terre-Neuve* ou *Terre-Neuve-et-Labrador* doit être utilisé en guise d'ajout à un nom de lieu, on établira une seule vedette utilisant la forme abrégée du nom en vigueur comme ajout accompagnée d'un renvoi du nom précédent.

Corner Brook (T.-N.-L.)
x Corner Brook (T.-N.)

La Bibliothèque nationale apportera les corrections aux vedettes déjà établies au fur et à mesure de leur réutilisation.

Zone de la publication, diffusion, etc.

Si le nom de la province figure dans la source d'information, l'abréviation appropriée du nom sera utilisée. Si le nom de la province ne figure **pas** dans la source d'information, l'abréviation [T.-N.-L.] sera utilisée sans égard à la date d'impression.

Les interprétations de règles RCAA seront révisées en conséquence dans la prochaine mise à jour.